



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 5 SEPTEMBRE 2017**

GREFFIÈRE

MAIRE

Une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Stanstead a eu lieu le **CINQUIÈME** jour du mois de **SEPTEMBRE** de l'an **DEUX MILLE DIX-SEPT**, à l'heure et l'endroit habituels des sessions.

SONT PRÉSENTS Madame et Messieurs les conseillers suivants, à savoir :

Paul Stuart, Nicholas Ouellet, Wayne Stratton, Frances Bonenfant, André-Jean Bédard et Guy Ouellet.

TOUS FORMANT QUORUM sous la présidence du maire Philippe Dutil.

La directrice générale, Me Karine Duhamel, et la greffière, Me Valérie Manseau, sont également présentes conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes*.

Il y a 14 personnes dans l'assistance.

1.0

OUVERTURE DE LA SÉANCE (1.0)

Monsieur le Maire déclare l'ouverture de la séance. Il est 19 heures. Il souhaite la bienvenue à l'assistance et aux membres du conseil.

2.0

2017-09-8258

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (2.0)

*Il est proposé par Guy Ouellet
Appuyé par Frances Bonenfant
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que proposé.

ADOPTÉE

3.0

2017-09-8259

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX (3.0)

*Il est proposé par Paul Stuart
Appuyé par Nicholas Ouellet
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2017 soit accepté tel que déposé.

ADOPTÉE

3.01

Affaires délibérantes des procès-verbaux (3.01)

Note :

Aucun sujet ou question n'est apporté à la directrice générale, Me Karine Duhamel, concernant les affaires délibérantes des séances précédentes du conseil.

3.02

Transfert des « Points en suspens » à être traités à cette séance (3.02)

Note :

Aucun sujet n'est transféré des « Points en suspens » pour être placé à l'ordre du jour de cette séance.



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 5 SEPTEMBRE 2017**

GREFFIÈRE

MAIRE

4.0 RAPPORTS DES ÉLUS ET DES OFFICIERS MUNICIPAUX (4.0)

4.01 Rapport des délégations de pouvoir (4.01)

La directrice générale dépose aux membres du conseil les rapports des délégations de pouvoir du mois d'août 2017 conformément à l'article 555.1 de la *Loi sur les cités et villes* et au Règlement n° 2009-120 de la Ville, lesquels sont joints à la présente sous l'**Annexe A**. Les rapports se décrivent comme suit, à savoir :

Dany Brodeur	1 077,76 \$
Karine Duhamel	1 361,21 \$
Christopher Goodsell	934,06 \$

4.02 Rapport des revenus et des dépenses (4.02)

La directrice générale dépose l'état des revenus et des dépenses de la municipalité pour la période du 1^{er} janvier au 31 août de l'an 2017, lequel est joint à la présente sous l'**Annexe B**.

5.0 PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE (5.0)

Le conseil se met à la disposition de son assistance conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes*.

NOM	SUJET
G. Lachance	Obtention de la liste des comptes payables
V. Dubé	Demande de permis d'abattage d'arbres
V. Dubé	Coupe d'herbe dans le fossé sur la rue Junction
G. Lachance	Contrat le MTQ pour le déneigement des routes provinciales
G. Lachance	Arrêt des travaux de réfection des trottoirs de la rue Dufferin

6.0 GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE (6.0)

**6.01
2017-09-8260 Comptes payés et à payer (6.01)**

*Il est proposé par Frances Bonenfant
Appuyé par Paul Stuart
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le conseil accepte les listes des comptes payés et à payer, lesquelles sont jointes à la présente sous l'**Annexe C**. Le montant des dépenses est approprié aux postes budgétaires concernés.

Comptes payés en août 2017 :	35 983,95 \$
Comptes à payer en septembre 2017 :	108 021,85 \$

ADOPTÉE



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 5 SEPTEMBRE 2017**

GREFFIÈRE

MAIRE

6.02

Dépôt de la liste des comptes débiteurs (6.02)

Note :

La directrice générale dépose au conseil la liste des retards impayés pour les taxes municipales, pour les années 2017 et précédentes, mise à jour en date du 31 août 2017, jointe à la présente en **Annexe D**.

6.03

2017-09-8261

Ordonnance à la greffière de vendre des immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées, en tout ou en partie (6.03)

CONSIDÉRANT QU'un avis public de dépôt du rôle de perception a été produit, affiché et publié dans le bulletin municipal *La Diligence* le 13 février 2017;

CONSIDÉRANT QUE la trésorière a dressé un état indiquant les immeubles de la Ville de Stanstead sur lesquels les taxes imposées des années 2016 et antérieures n'ont pas été payées, en tout ou en partie;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires de l'ensemble des immeubles décrits à l'état dressé par la trésorière ont reçu un avis de rappel et une lettre les avisant de la possibilité que leur immeuble soit inclus dans la procédure en vente pour taxes;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de demander à la greffière de vendre les immeubles décrits en **Annexe E** sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées, en tout ou en partie, en vertu des pouvoirs conférés par les articles 511 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par Paul Stuart

Appuyé par André-Jean Bédard

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le conseil demande à la greffière de vendre les immeubles décrits à l'**Annexe E** sur lesquels les taxes imposées des années 2016 et antérieures n'auront pas été payées, en tout ou en partie, en y ajoutant les intérêts et les pénalités s'y appliquant et tout autre frais permis par la loi en date du 16 octobre 2017.

QUE les dépenses découlant de la présente procédure soient appropriées à même le budget Administration.

ADOPTÉE

6.04

2017-09-8262

Recours aux services professionnels de Monty Sylvestre, conseillers juridiques (6.04)

Il est proposé par Guy Ouellet

Appuyé par Frances Bonenfant

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le conseil autorise les représentants de la municipalité à recourir aux services du cabinet Monty Sylvestre, conseillers juridiques, au besoin, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018 selon les termes de l'offre de services du 21 août 2017. Les sommes appropriées sont à prévoir au budget 2018, volet Administration.



QUE le conseil demande la tenue d'une rencontre annuelle avec un avocat de Monty Sylvestre, conseillers juridiques lors d'une séance de travail pour une somme de **250 \$**, taxes et frais de déplacement en sus, selon les modalités prévues à l'offre du 21 août 2017. Ce montant sera facturé seulement après prestation et il sera à prévoir au budget 2018, volet Administration.

QUE le conseil accepte que Monty Sylvestre, conseillers juridiques assure la lecture des procès-verbaux pour une somme annuelle maximale de **250 \$**, taxes en sus, tel que convenu avec Hélène Garneau dans un courriel échangé avec la directrice générale le 1^{er} septembre 2017. Ce montant sera facturé seulement après prestation et il sera à prévoir au budget 2018, volet Administration.

ADOPTÉE

6.05
2017-09-8263

Réception de la Fête de Noël pour les élus, les employés, les pompiers et les membres du comité consultatif d'urbanisme (6.05)

CONSIDÉRANT QUE la Ville organise chaque année une réception pour la fête de Noël afin de reconnaître le bon travail de ses élus et employés;

Il est proposé par Frances Bonenfant

Appuyé par Paul Stuart

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le conseil autorise une dépense maximale de **3 000 \$** pour couvrir les dépenses relatives à l'organisation d'une fête de Noël en décembre 2017, pour les élus, les employés, les pompiers et les membres du comité consultatif d'urbanisme afin de souligner la période des Fêtes. Le montant de la dépense est approprié à même le budget Administration.

ADOPTÉE

6.06
2017-09-8264

Tarification de la rémunération du personnel électoral 2017 (6.06)

CONSIDÉRANT QU'il y aura des élections générales le 5 novembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a prévu un budget de 15 000 \$ pour la rémunération du personnel électoral;

CONSIDÉRANT QUE les tarifs établis par les nouvelles propositions du projet de règlement modifiant le *Règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux pour les membres du personnel électoral* se résument comme suit :

Président d'élection :	2 621,00 \$
Secrétaire d'élection :	1 965,75 \$
Scrutateur :	14,06 \$/heure
Secrétaire du bureau de vote :	13,50 \$/heure
Préposé à l'information et au maintien de l'ordre :	14,06 \$/heure
Membre d'une commission de révision :	15,75 \$/heure
Secrétaire d'une commission de révision :	15,75 \$/heure
Agent réviseur d'une commission de révision :	13,50 \$/heure
Président d'une table de vérification de l'identité des électeurs :	11,25 \$/heure



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 5 SEPTEMBRE 2017**

GREFFIÈRE

MAIRE

Membre d'une table de vérification de l'identité des électeurs : 11,25 \$/heure

Les tarifs étant établis en supposant un nombre approximatif d'électeurs de 2 500, sans nouveau dépouillement sommaire, s'il y a confection et révision de la liste électorale, et pour une seule journée de vote par anticipation.

***Il est proposé par André-Jean Bédard
Appuyé par Frances Bonenfant
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)***

QUE le conseil abroge les résolutions 2015-07-7405 et 2015-07-7466.

QUE dans le cadre des élections générales qui se tiendront le 5^{ème} novembre 2017 à la Ville de Stanstead, le conseil adopte les taux suivants comme tarification de la rémunération du personnel électoral :

Président d'élection :	2 621,00 \$
Secrétaire d'élection :	1 965,75 \$
Scrutateur :	23,15 \$/heure
Secrétaire du bureau de vote :	18,34 \$/heure
Préposé à l'information et au maintien de l'ordre :	16,50 \$/heure
Membre d'une commission de révision :	19,52 \$/heure
Secrétaire d'une commission de révision :	18,04 \$/heure
Agent réviseur d'une commission de révision :	15,01 \$/heure
Président d'une table de vérification de l'identité des électeurs :	21,44 \$/heure
Membre d'une table de vérification de l'identité des électeurs :	15,40 \$/heure
Personnel de soutien	52,50 \$/pour les deux jours de scrutin

QUE les membres du personnel électoral seront payés à leurs taux horaires respectifs pour chaque heure travaillée ainsi que pour les heures de formation suivies, le personnel de soutien sera payé à un tarif horaire de 21,05 \$ pour ses heures de formation. La dépense est appropriée à même le budget Administration.

ADOPTÉE

6.07
2017-09-8265

Embauche d'une trésorière – Poste permanent (6.07)

CONSIDÉRANT QUE la trésorière, Madame Catherine Auger, a quitté ses fonctions le 7 août 2017;

CONSIDÉRANT QU'un comité d'embauche a rencontré des candidats en entrevue et que leur choix s'est arrêté sur Madame Line Provencher;

CONSIDÉRANT QU'une proposition sur les conditions et modalités d'emploi, conforme à la politique salariale en vigueur, a été soumise à la candidate et que celle-ci l'a acceptée;



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 5 SEPTEMBRE 2017**

GREFFIÈRE

MAIRE

*Il est proposé par Nicholas Ouellet
Appuyé par Guy Ouellet
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le conseil nomme et embauche Madame Line Provencher à titre de trésorière, le tout conformément aux modalités d'emploi discutées et acceptées par les parties, lesquelles sont décrites au contrat de l'employée, déposé à son dossier. Le montant de la dépense est approprié à même le budget Administration.

QUE le conseil mandate et autorise le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice générale, à signer pour et au nom de la Ville ledit contrat de travail avec Madame Line Provencher.

ADOPTÉE

6.08
2017-09-8266

Émission d'une carte de crédit pour la trésorière (6.08)

CONSIDÉRANT QUE la trésorière, Madame Line Provencher, bénéficie d'une délégation de pouvoir et qu'il est opportun de faire une demande pour qu'elle puisse obtenir une carte de crédit;

CONSIDÉRANT QU'une limite de 5 000 \$ serait appropriée;

*Il est proposé par Paul Stuart
Appuyé par Guy Ouellet
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le conseil mandate la trésorière pour faire une demande d'émission de carte de crédit au nom de Madame Line Provencher, carte à utiliser dans le cadre de ses fonctions, pour un montant alloué maximal de 5 000 \$.

ADOPTÉE

6.09
2017-09-8267

Amendement à la résolution 2017-03-8126 concernant la mise à jour du dossier de la Ville de Stanstead chez Hydro-Québec - Nomination de mandataires (6.09)

CONSIDÉRANT QUE Madame Catherine Auger, trésorière, a quitté ses fonctions et qu'elle était mandataire pour la Ville de Stanstead chez Hydro-Québec aux termes de la résolution n° 2017-03-8126;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a embauché Madame Line Provencher à titre de trésorière;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de mettre à jour les personnes autorisées à transiger auprès d'Hydro-Québec;

*Il est proposé par Wayne Stratton
Appuyé par Paul Stuart
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le conseil amende la résolution 2017-03-8126 afin de nommer la trésorière, Madame Line Provencher, à titre de mandataire dans le dossier de la Ville auprès d'Hydro-Québec et de révoquer la nomination de Madame Catherine Auger de la liste des personnes autorisées pour agir auprès d'Hydro-Québec. La nomination de Maître Karine Duhamel, directrice générale, demeure en vigueur.

ADOPTÉE



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 5 SEPTEMBRE 2017**

GREFFIÈRE

MAIRE

6.10
2017-09-8268

Amendement à la résolution 2017-03-8128 concernant la modification des gestionnaires du compte des cartes Visa Desjardins (6.10)

CONSIDÉRANT QUE Madame Catherine Auger, trésorière, a quitté ses fonctions et qu'elle était gestionnaire du compte des cartes Visa Desjardins de la Ville aux termes de la résolution 2017-03-8128;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a embauché Madame Line Provencher à titre de trésorière;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de modifier les gestionnaires du compte des cartes Visa Desjardins de la Ville;

Il est proposé par Nicholas Ouellet

Appuyé par Guy Ouellet

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE la Ville révoque la nomination de Madame Catherine Auger prévue aux termes de la résolution 2017-03-8128 concernant la modification des gestionnaires du compte des cartes Visa Desjardins.

QUE la Ville donne à Maître Karine Duhamel, directrice générale, et Madame Line Provencher, trésorière, le pouvoir de contracter en vue de demander l'émission de cartes Visa Desjardins, incluant leur renouvellement à l'échéance et leur remplacement si nécessaire, et ce, avec la ou les limites de crédit octroyées par la Fédération des caisses Desjardins du Québec (ci-après « la Fédération »).

QUE la Ville soit débitrice envers la Fédération des sommes avancées et de toutes autres dettes reliées à l'utilisation des cartes et de tout produit qui s'y rattache, incluant les sommes pouvant excéder la ou les limites de crédit applicables, ainsi que des intérêts et des frais applicables.

QUE la Ville s'engage à ce que les cartes soient utilisées selon les modalités du contrat de crédit variable de la Fédération les accompagnant et soit responsable de toutes dettes et obligations découlant du non-respect de ces modalités.

QUE la directrice générale et la trésorière soient autorisées à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à cette résolution, à demander toute modification à l'égard des cartes émises, incluant toute majoration de la ou des limites de crédit, et qu'elles aient tous les droits et pouvoirs reliés à la gestion et à l'utilisation du compte relatif à ces cartes.

QUE la directrice générale et la trésorière puissent informer la Fédération des personnes responsables d'assurer la gestion du compte des cartes, incluant notamment la désignation et la révocation des représentants de la Ville autorisées à obtenir une carte, la répartition et la modification des limites de crédit des cartes ainsi que l'ajout et le retrait d'options liées aux cartes, le cas échéant.

QUE la Fédération puisse considérer cette résolution en vigueur tant qu'elle n'aura pas reçu un avis écrit de sa modification ou de son abrogation.

ADOPTÉE



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 5 SEPTEMBRE 2017**

GREFFIÈRE

MAIRE

6.11
2017-09-8269

Amendement à la résolution 2017-03-8128 concernant l'adhésion de la trésorière à l'Association des gestionnaires financiers municipaux du Québec (6.11)

CONSIDÉRANT QUE la Ville a autorisé l'adhésion de la trésorière, Madame Catherine Auger, à l'Association des gestionnaires financiers municipaux du Québec;

CONSIDÉRANT QUE Madame Catherine Auger, trésorière, a quitté ses fonctions et que le conseil a embauché Madame Line Provencher à titre de trésorière;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier la personne désignée comme représentant de la Ville à titre de membre de l'Association des gestionnaires financiers municipaux du Québec;

Il est proposé par Paul Stuart

Appuyé par Wayne Stratton

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le conseil amende la résolution 2017-03-8128 afin de nommer la trésorière, Madame Line Provencher, représentante de la Ville à titre de membre de l'Association des gestionnaires financiers municipaux du Québec et la mandate pour procéder à toute modification nécessaire au dossier de la Ville à cet effet.

ADOPTÉE

7.0

LÉGISLATION (7.0)

7.01
2017-09-8270

Règlement n° 2016-191-17-02 intitulé « Règlement n° 2016-191-17-02 amendant le règlement n° RU-2016-191 et ses amendements relatifs au stationnement et à la gestion des voies publiques » – Adoption (7.01)

CONSIDÉRANT QUE le conseiller *Paul Stuart*, lors de la séance extraordinaire du 29 mai 2017, a donné un avis de motion entériné par la résolution 2017-05-8188 selon lequel le conseil déposerait le règlement intitulé « Règlement n° 2016-191-17-02 amendant le règlement n° RU-2016-191 et ses amendements relatifs au stationnement et à la gestion des voies publiques » aux fins d'adoption;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'entrée en vigueur le 17 juin 2017 de l'article 56 du projet de loi n° 122 intitulé *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs*, le maire a présenté le projet de Règlement n° 2016-191-17-02 lors de la séance ordinaire du 7 août 2017;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a pour objet modifier l'Annexe A du règlement n° RU-2016-191 et ses amendements relatifs au stationnement et à la gestion des voies publiques afin d'ajouter une restriction quant à la durée de stationnement permise en bordure d'une partie de la rue Dufferin dans le secteur du centre-ville;

Il est proposé par Paul Stuart

Appuyé par Nicholas Ouellet

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement au plus tard deux jours avant la séance, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

GREFFIÈRE

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 5 SEPTEMBRE 2017**

MAIRE

QUE le conseil adopte le règlement intitulé « Règlement n° 2016-191-17-02 amendant le règlement n° RU-2016-191 et ses amendements relatifs au stationnement et à la gestion des voies publiques ».

ADOPTÉE

7.02
2017-09-8271

Règlement n° 2017-201 décrétant une dépense et un emprunt d'un montant de 2 304 454 \$ pour le raccordement du puits ST-PE-3-13 au réseau d'eau potable de la Ville de Stanstead – Avis de motion et présentation (7.02)

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère *Frances Bonenfant* que lors d'une prochaine séance de ce conseil prévue le 19 septembre 2017 à 18 h 30, le règlement n° 2017-201 intitulé « Règlement décrétant une dépense et un emprunt d'un montant de 2 304 454 \$ pour le raccordement du puits ST-PE-3-13 au réseau d'eau potable de la Ville de Stanstead » sera adopté.

Ce règlement a pour objet de décréter une dépense et un emprunt d'un montant de 2 304 454 \$ pour le raccordement du puits ST-PE-3-13 au réseau d'eau potable, lequel implique des coûts relatifs aux services professionnels d'ingénierie, à la préparation des plans et devis pour l'exécution des travaux, à la construction d'un bâtiment de services, à l'installation des équipements nécessaires, aux aménagements extérieurs et aux accès requis, au raccordement du puits d'alimentation en eau potable ST-PE-3-13 à l'aqueduc municipal et à sa mise en service, aux coûts d'acquisition du terrain, aux divers honoraires professionnels pour mener à terme ce projet.

Conformément à l'article 56 du projet de loi n° 122 intitulé *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs* sanctionné et entrée en vigueur le 17 juin 2017, le maire présente le projet de règlement et informe les citoyens que des copies dudit règlement sont disponibles.

8.0

SÉCURITÉ PUBLIQUE (8.0)

8.01
2017-09-8272

Lancement d'un appel d'offres visant l'achat d'un camion « unité de secours » pour le département du service de Sécurité incendie – Appel d'offres n° 2017-61 (8.01)

CONSIDÉRANT QUE le conseil, par sa résolution 2017-02-8089, adoptait le règlement d'emprunt n° 2017-198 décrétant une dépense et un emprunt d'un montant de 350 000 \$ pour l'achat d'un camion « unité de secours » pour le département du service de Sécurité incendie »;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun d'autoriser le lancement de l'appel d'offres visant l'achat dudit camion;

Il est proposé par Paul Stuart

Appuyé par Guy Ouellet

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le conseil autorise le lancement d'un appel d'offres portant le numéro 2017-61 visant l'achat d'un camion « unité de secours » pour le département du service de Sécurité incendie.

ADOPTÉE



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 5 SEPTEMBRE 2017**

GREFFIÈRE

MAIRE

9.0

TRAVAUX PUBLICS (9.0)

9.01

2017-09-8273

Mandat pour les cessions et les immatriculations des véhicules de la Ville auprès de la SAAQ (9.01)

CONSIDÉRANT QU'il est opportun que le mandat octroyé au directeur des travaux publics, Monsieur Michael Houle, auprès de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) soit renouvelé annuellement, de manière générale à toutes les opérations, afin d'éviter que certains accès nécessaires dans le cadre de ses fonctions lui soient refusés;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de nommer un remplaçant au directeur des travaux publics, Monsieur Michael Houle, en cas d'absence de ce dernier;

Il est proposé par André-Jean Bédard

Appuyé par Nicholas Ouellet

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le conseil mandate et autorise le directeur des travaux publics, Monsieur Michael Houle, ou en son absence le contremaître des travaux publics, Monsieur Dany Brodeur, à procéder à toutes opérations nécessaires concernant des véhicules de la Ville auprès de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) en tout temps pour et au nom de la Ville.

ADOPTÉE

9.02

2017-09-8274

Octroi d'un budget pour la construction d'un site d'entreposage dans le cadre du mandat de déneigement des routes provinciales appartenant au ministère des Transports du Québec (9.02)

CONSIDÉRANT QUE le conseil entérinait la résolution 2017-08-8246 prévoyant la prise en charge des opérations de déneigement et de nettoyage des chaussées appartenant au ministère des Transports du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère édicte certaines exigences quant aux normes à respecter pour le site d'entreposage des matériaux de déglacage ;

Il est proposé par Wayne Stratton

Appuyé par André-Jean Bédard

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le conseil autorise à ce qu'un budget de 20 000 \$ soit dépensé pour construire un nouveau site d'entretien permettant de se conformer aux exigences du devis signés avec le Ministère. La dépense est à prévoir au budget Voirie.

ADOPTÉE

9.03

2017-09-8275

Approbation de l'ordre changement 01 (DDCO1) dans le cadre de l'appel d'offres 2017-60 relatif à la réfection de 600 mètres de trottoir sur la rue Dufferin entre les rues Parc et Girard (9.03)

CONSIDÉRANT QUE le conseil octroyait, par la résolution 2017-03-8114 à la séance ordinaire du 6 mars 2017, le mandat à l'entreprise Construction DLP pour le projet cité en rubrique;



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 5 SEPTEMBRE 2017**

GREFFIÈRE

MAIRE

CONSIDÉRANT QUE lors de l'excavation du trottoir existant, un autre trottoir a été découvert à environ 450 mm sous la surface du trottoir existant;

CONSIDÉRANT QU'il a été décidé de conserver le trottoir enfoui et que cela a engendré une surexcavation par rapport à la coupe initiale du devis d'environ 150 mm;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux supplémentaires de même qu'un retard occasionné par la fermeture de chantier engendrent des coûts supplémentaires d'environ 14 191,18 \$;

Il est proposé par Guy Ouellet

Appuyé par André-Jean Bédard

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le conseil autorise la dépense supplémentaire d'un montant de **14 191,18 \$**, taxes en sus conformément à l'ordre de changement 01 (DDC01) présenté par l'ingénieur de la firme Les Consultants S.M. en date du 31 août 2017. Cette dépense s'ajoute au montant net initial du projet s'élevant à 107 655,03 \$ et est à prévoir au fonds de roulement selon les mêmes conditions que celles prévues dans la résolution 2017-03-8114.

ADOPTÉE

10.0

HYGIÈNE DU MILIEU (10.0)

10.01

2017-09-8276

Octroi d'un mandat à la firme ASDR Canada pour le dégrillage, la déshydratation et le pompage des boues dans les étangs aérés de Beebe Plain et de Stanstead Plain (10.01)

CONSIDÉRANT QUE le conseil, lors de sa séance ordinaire du 3 juillet 2017, a unanimement adopté la résolution 2017-07-8228 octroyant un mandat à la firme Avizo Experts-conseils afin de réaliser les mesures, l'échantillonnage et l'analyse des boues aux étangs aérés de Beebe Plain et de Stanstead Plain;

CONSIDÉRANT QUE suite à leurs analyses, la firme Avizo Experts-conseils a conclu que la Ville devait procéder au soutirage des boues desdits étangs;

CONSIDÉRANT QUE le 30 août 2017, la firme ASDR Canada a transmis l'offre de service n° S1707-03-1173 pour procéder au dégrillage, à la déshydratation et au pompage de plus ou moins 200 m³ de boues;

Il est proposé par Frances Bonenfant

Appuyé par Wayne Stratton

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le conseil octroie le mandat à la firme ASDR Canada afin de réaliser les travaux de dégrillage, de déshydratation et de pompage de plus ou moins 200 m³ de boues aux étangs aérés de Beebe Plain et de Stanstead Plain pour un montant total de **21 550 \$**, taxes en sus, le tout conformément à l'offre de services n° S1707-03-1173 datée du 30 août 2017. Le montant de la dépense est à prévoir au budget Hygiène du milieu.

ADOPTÉE



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 5 SEPTEMBRE 2017**

GREFFIÈRE

MAIRE

10.02
2017-09-8277

Réparation d'un bras de raclage pour le bassin de décantation numéro 2 de l'usine de traitement des eaux usées de Rock Island (10.02)

*Il est proposé par Nicholas Ouellet
Appuyé par Paul Stuart
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le conseil autorise la dépense d'un montant de **2 862,55 \$**, taxes en sus, prévue à la soumission portant le numéro 14975A de Pompes R. Fontaine en date du 25 août 2017. Cette dépense vise à apporter différentes réparations au bras de raclage du bassin de décantation numéro 2 de l'usine de traitement des eaux usées de Rock Island et elle est à prévoir au budget Hygiène du milieu.

ADOPTÉE

11.0

LOISIRS ET CULTURE (11.0)

11.01
2017-09-8278

Octroi d'un don à l'équipe « Les Stanstead Runners » de la course relais du Lac Memphrémagog pour la Fondation Christian Vachon (11.01)

CONSIDÉRANT QUE l'équipe « Les Stanstead Runners » de la course relais du Lac Memphrémagog a déposé une demande de don à la Ville pour la Fondation Christian Vachon;

CONSIDÉRANT QUE la Fondation Christian Vachon a pour mission de soutenir financièrement la persévérance et la réussite éducative des jeunes en redonnant aux élèves dans le besoin;

*Il est proposé par Frances Bonenfant
Appuyé par André-Jean Bédard
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le conseil octroie un don d'un montant de **250 \$** à la Fondation Christian Vachon dans le cadre de l'évènement de levée de fonds de la course relais du Lac Memphrémagog. Le montant de la dépense est approprié à même le budget Loisirs.

ADOPTÉE

11.02
2017-09-8279

Ligue de volleyball de la Ville de Stanstead : nomination d'un bénévole responsable (11.02)

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire désigner Madame Stéphanie Bullock à titre de bénévole responsable pour prendre en charge la ligue de volleyball de la Ville de Stanstead pour la saison automne-hiver 2017-2018;

*Il est proposé par André-Jean Bédard
Appuyé par Nicholas Ouellet
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE Madame Stéphanie Bullock soit désignée à titre de bénévole responsable de la ligue féminine de volleyball de la Ville de Stanstead.



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 5 SEPTEMBRE 2017**

GREFFIÈRE

MAIRE

11.03
2017-09-8280

QUE la Ville demande à son assureur, la MMQ, de confirmer la couverture d'assurance de la ligue féminine de volleyball de la Ville de Stanstead.

ADOPTÉE

Club de badminton de la Ville de Stanstead : nomination d'un bénévole responsable (11.03)

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire désigner Monsieur Danny Fauteux à titre de bénévole responsable pour prendre en charge le club de badminton de la Ville de Stanstead pour la saison automne-hiver 2017-2018;

Il est proposé par Guy Ouellet

Appuyé par Wayne Stratton

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE Monsieur Danny Fauteux soit désigné à titre de bénévole responsable du club de badminton de Stanstead.

QUE la Ville demande à son assureur, la MMQ, de confirmer la couverture d'assurance du club de badminton de la Ville de Stanstead.

ADOPTÉE

11.04
2017-09-8281

Octroi d'un budget pour la Journée de la culture de Stanstead (11.04)

CONSIDÉRANT QUE le conseil, lors de la séance ordinaire du 7 août 2017, a unanimement adopté la résolution 2017-08-8250 proclamant Journées de la culture le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants de chaque année dans le but de manifester de façon tangible l'attachement que la Ville porte à la culture;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Jean-Michel Lamothe organise, en collaboration avec la Ville, la Journée de la culture de Stanstead offrant une multitude d'activités gratuites aux citoyens dimanche, le 1^{er} octobre 2017;

CONSIDÉRANT QU'il sollicite le soutien financier de la Ville pour la mise en œuvre de cette journée;

CONSIDÉRANT QUE Joëlle Sperano, chargée de projet pour les Journées de la culture, atteste la participation de Monsieur Jean-Michel Lamothe aux 21^{èmes} Journées de la culture;

Il est proposé par André-Jean Bédard

Appuyé par Nicholas Ouellet

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le conseil octroie un budget d'un montant **1 200 \$** pour la Journée de la culture de Stanstead. Le montant de la dépense est approprié à même le budget Loisirs.

ADOPTÉE

11.05
2017-09-8282

Renouvellement du contrat de travail de Madame Clea Corman à titre de coordonnatrice et animatrice du Club de jeunes Le Lounge (11.05)

CONSIDÉRANT QUE le contrat de travail de la Ville avec Madame Clea Corman, à titre de coordonnatrice et animatrice du Club de jeunes Le Lounge, doit être renouvelé;



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 5 SEPTEMBRE 2017**

GREFFIÈRE

MAIRE

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des conditions de renouvellement du contrat et que la signature d'un nouveau contrat de travail d'une durée d'un an est appropriée;

Il est proposé par Nicholas Ouellet

Appuyé par Paul Stuart

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le conseil renouvelle le contrat de travail de Madame Clea Corman à titre de coordonnatrice et animatrice du Club de jeunes Le Lounge pour une durée d'un an, le tout conformément aux dispositions du contrat de travail, lequel est classé au dossier de l'employée. Le montant de la dépense est approprié à même le budget Loisirs.

QUE le conseil mandate et autorise le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice générale, ou en son absence la greffière, à signer pour et au nom de la Ville ce contrat de travail.

ADOPTÉE

12.0

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT (12.0)

12.01

2017-09-8283

Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme (12.01)

Note :

La directrice générale dépose le procès-verbal de la séance du C.C.U. ayant eu lieu le 23 août 2017.

12.02

Dépôt du rapport mensuel pour les permis émis pendant le mois précédent (12.02)

Note :

La directrice générale dépose aux membres du conseil le rapport mensuel concernant les permis émis pendant le mois d'août 2017.

12.03

2017-09-8284

Demande de modifications extérieures – 11 à 17, rue Lee - PIIA n° 2017-07 (12.03)

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du 11 à 17, rue Lee a déposé une demande de modifications extérieures en bonne et due forme, laquelle porte le numéro 2017-07 dans les demandes afférentes au plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à refaire la galerie à l'avant de la maison, à remplacer le plancher et les poteaux pour de nouveaux poteaux recouverts de granit et à retirer le muret de bois;

CONSIDÉRANT QUE la maison a été construite en 1900 et que les poteaux ainsi que le muret de bois en façade représentent des éléments architecturaux importants de la maison;

CONSIDÉRANT QUE le C.C.U. recommande au conseil de refuser la demande de modifications extérieures, car elle ne respecte pas les objectifs et critères du PIIA ;

Il est proposé par Paul Stuart

Appuyé par Nicholas Ouellet

Et résolu par voix exprimées (5 pour, 1 contre)



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 5 SEPTEMBRE 2017**

GREFFIÈRE

MAIRE

La conseillère Frances Bonenfant votant contre, car elle est d'avis que les poteaux de granit ne s'harmonisent pas avec l'architecture des propriétés du voisinage et que cette modification va à l'encontre des objectifs du PIIA.

QUE le conseil accepte la demande de modifications extérieures au 11 à 17, rue Lee, telle que déposée, malgré la recommandation du C.C.U. à l'effet contraire.

ADOPTÉE

12.04
2017-09-8285

Demande de modifications extérieures – 589, rue Dufferin - PIIA n° 2017-08 (12.04)

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du 589, rue Dufferin a déposé une demande de modifications extérieures en bonne et due forme, laquelle porte le numéro 2017-08 dans les demandes afférentes au plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à modifier le revêtement extérieur pour le remplacer par du déclin de vinyle jaune semblable à l'existant et à ajouter du déclin de vinyle blanc pour la portion à l'étage;

CONSIDÉRANT QUE la modification améliorera l'état du bâtiment dans l'ensemble, mais que l'intégration de vinyle blanc à l'étage ne serait pas harmonieuse;

CONSIDÉRANT QUE le comité recommande au conseil d'approuver la demande de remplacement du revêtement extérieur de la maison pour du déclin de vinyle jaune, mais recommande de ne pas ajouter de vinyle blanc à l'étage;

Il est proposé par Wayne Stratton

Appuyé par André-Jean Bédard

Et résolu par voix exprimées (5 pour, 1 contre)

Le conseiller Paul Stuart votant contre, car il aurait accepté la demande telle que déposée.

QUE le conseil approuve la recommandation du C.C.U. laquelle consiste à accepter partiellement la demande de modifications extérieures au 589, rue Dufferin, afin d'autoriser le remplacement du revêtement extérieur par du déclin de vinyle jaune semblable à la couleur existante sans l'ajout de déclin de vinyle blanc pour la portion à l'étage.

ADOPTÉE

13.0

CORRESPONDANCE MENSUELLE (13.0)

Copie de la correspondance a été remise aux membres du conseil.

14.0

VARIA (14.0)

15.0

PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE (15.0)

Le conseil se met à la disposition de son assistance conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes*.



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 5 SEPTEMBRE 2017**

GREFFIÈRE

MAIRE

NOM

SUJET

G. Lachance

Période de probation pour la trésorière

G. Lachance

Contrat de travail de la coordonnatrice et animatrice du Club de jeunes Le Lounge

R. Yates

Étendue de la réfection des trottoirs de la rue Dufferin

V. Dubé

Zones visées par les demandes de PIIA

G. Daviau

Développement résidentiel du domaine des pionniers sur la rue Junction

R. Lamontagne

Nombre annuel de constructions neuves sur le territoire de Stanstead

H. Stevens

Coupe d'herbe du chemin Dewey

R. Lamontagne

Maison abandonnée sur la rue Railroad

G Daviau

Emplacement de l'enseigne de « Bienvenue » dans le secteur de Beebe

N. Goodsell

Lieu de réception de Noël des employés et élus de la Ville

16.0

POINTS EN SUSPENS (16.0)

17.0

2017-09-8286

LEVÉE DE LA SÉANCE (17.0)

Il est proposé par André-Jean Bédard

Appuyé par Paul Stuart

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE la séance soit levée, les sujets à l'ordre du jour ayant tous été traités. Il est 21 h 02.

ADOPTÉE

Respectueusement soumis,

Philippe Dutil,
Maire

Me Valérie Manseau,
Greffière